

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024 Publié le 0 9 0CT. 2024

ID: 033-213302078-20241003-DELIB202456-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 OCTOBRE 2024**

DELIBERATION 2024.56 - CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX (ASSO BOXE / SALLE GAVEGLIO - ASSO CERAMIQUE A BORGES ET ASSO MYA L'ABEILLE -SALLE MOTRICITE MATERNELLE ET YOURTE)

Effectif du Conseil	29	Date de convocation 27 SEPTEME		
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	03 OCTOBRE 2024	
Conseillers présents	22	Heure de la séance	19H00	
Nombre de votants	28	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal	
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY	
Procurations	6	Secrétaire de séance	Clement MEZERGUE - Conseiller	

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	Х			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe		Х		M. de LAUNAY
DUBREUIL Thierry, Adjoint	Х			
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	Х			
BOUEY Gilles, Adjoint	Х			
COMBIER Audrey, Adjointe		Х		M FLAHAUT
MASSY Joel, Adjoint	Х			
GLIZE Caroline, Adjointe	Х		Í	
FLAHAUT Serge, adjoint	Х			
CARO Chantal, CM		Х		Mme SARRAZIN
GIRARD Philippe, CM		Х		M MASSY
SARRAZIN Anne-Marie, CM	Х			
PRUVOST Gilles, CM	Х			
BEAUCHENE Natacha CM	Х			To the second se
DIRHEIMER Thierry, CM	Х			
CLAVIER Yannick CM	Х			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	Х			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM		Х		Mme VIDORETTA
VIDORRETA Virginie, CM	Х			
MEZERGUE Clément, CM	Х			
VEYSSIERE André, CM	Х			
FONTAINE Aline, CM	Х			
CARRERE Sophie, CM	Х			
MALVILLE Frédéric, CM		X		Mme CARRERE
BOISSEAU Marc, CM	Х			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			Х	

Mairie d'Izon 207, avenue du Général de Gaulle Tél. 05 57 55 45 46 - contact@izon.fr www.izon.fr



Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Recu en préfecture le 09/10/2024

0 9 OCT. 2024

ID: 033-213302078-20241003-DELIB202456-DE

Délibération 2024.56

CONVENTIONS D'OCCUPATION DE LOCAUX ET DE MATERIELS PAR LES ASSOCIATIONS L'ATELIER DE CERAMIQUE D'IZON, LE BOXING CLUB IZONNAIS ET MYA L'ABEILLE

Le Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2144-3 modifié par la loi n°2016-1088 du 08/08/2016 - Art 27 (V)

Considérant que la commune met à disposition par le biais de conventions des bâtiments et des infrastructures lui appartenant afin de permettre aux associations d'exercer leurs missions ;

Considérant les projets de convention précisant les conditions et modalités de ces mises à disposition;

Considérant la nécessité de signer avec trois nouvelles associations, l'Atelier de Céramique d'Izon, Mya l'abeille et le Boxing Club Izonnais, des conventions (ci-annexées) de mise à disposition de locaux et matériels communaux ;

Vu la présentation faite en Commission Ressources du 26 septembre 2024;

Il est donc proposé au Conseil Municipal de :

✓ VALIDER et AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les 3 conventions de mise à disposition de locaux et matériels municipaux avec les associations précitées.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur Gilles Bouev Adjoint au Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 28 Pour, 0 contre. 0 Abstention

 VALIDE et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les 3 conventions de mise à disposition de locaux et matériels municipaux avec les associations précitées.

Publiée le

Fait à Izon, le 3 octobre 2024

Le Secrétaire de séance,

Clément MEZERGUE

Le Maire.

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.